

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER



## AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-344

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-344** – Règlement modifiant le règlement n° 2015-243 sur le traitement des élus municipaux

Ce règlement vise à modifier l'article 6.1 du règlement n° 2015-243, intitulé « Règlement sur le traitement des élus » afin de fixer l'indexation annuelle de la rémunération des élus à 2 % pour l'exercice financier 2023, plutôt que de le fixer selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse [greffe@villeportcartier.com](mailto:greffe@villeportcartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement a un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2023 et entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2023.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ

AC/bb